

Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés semestriels résumés

ENENSYS Technologies

S.A.

au capital de 1 623 352 €

6 Rue de la Carrière

35510 Cesson-Sévigné

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2019

Grant Thornton

Parc Edonia – Bâtiment G

Rue de la Terre Victoria

35760 Saint-Grégoire Cedex

2&2 Audit

44 rue de Rennes

35831 Betton

Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés semestriels résumés

ENENSYS Technologies S.A.

Période du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2019

Monsieur le Président-Directeur Général,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société ENENSYS Technologies S.A. et en réponse à votre demande, nous avons effectué un examen limité des comptes consolidés semestriels de celle-ci relatifs à la période du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes consolidés semestriels ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes consolidés semestriels, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, le fait que les comptes consolidés semestriels présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation ainsi que le résultat de ses opérations pour la période écoulée.

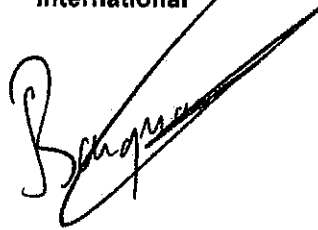
Ce rapport est établi à votre attention et ne doit pas être utilisé, diffusé ou cité à d'autres fins. Nous n'acceptons aucune responsabilité vis-à-vis de tout tiers auquel ce rapport serait diffusé ou entre les mains duquel il parviendrait.

Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou du présent rapport, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Saint-Grégoire et Betton, le 23 octobre 2019

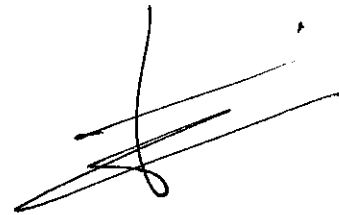
Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International



Stéphane Bougreau
Associé

2&2 Audit



Jean-Christophe Robin
Associé